

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Chaque ministre dirige son service comme il l'entend et doit assumer la responsabilité des usages qu'il favorise et adopte. Il est possible que mon collègue et moi-même n'envisagions pas de la même façon deux situations identiques. Il se peut également que la situation ne soit pas la même dans les deux cas.

L'hon. M. HANSON: Quels sont les droits des députés, voilà ce que j'aimerais bien savoir.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le ministre des Finances donne ensuite à entendre que la décision du ministre du Revenu national est injuste.

CONDITIONS OUVRIÈRES

L'AVIONNERIE MACDONALD BROTHERS, WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Centre-Nord): Je désire poser au ministre des Munitions et approvisionnements une question dont je lui ai donné préavis, aujourd'hui. A-t-il reçu du conseil municipal de Winnipeg copie d'une résolution adoptée à sa réunion de lundi soir dernier et exprimant ses craintes au sujet des nombreuses mises à pied qui ont eu lieu récemment à l'avionnerie MacDonald Brothers? Dans cette résolution, le conseil municipal priait en outre le ministre d'étudier la question de l'attribution à cette usine de contrats pour la fabrication d'avions d'autres types en remplacement de la commande antérieure accordée à cette compagnie. Le cas échéant, le ministre pourrait-il nous indiquer quelle mesure il entend prendre relativement à cette requête du conseil municipal de Winnipeg?

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Munitions et approvisionnements): Je n'ai pas reçu la résolution du conseil municipal, mais j'ai une lettre de la MacDonald Brothers Aircraft Limited qui a trait à cette question et dont je vais donner lecture. Elle est arrivée à mon bureau aujourd'hui même:

A l'hon. C. D. Howe, ministre,
Ministère des Munitions
et approvisionnements,
Ottawa, Ont.

Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli une coupure du *Free Press* de Winnipeg du 23 mai 1944.

Nous avons fait aujourd'hui une déclaration à nos employés au sujet de cette question. Vous trouverez ci-inclus une copie de cette déclaration et une lettre à l'éditeur-administrateur du journal.

Un compte rendu analogue a été publié dans la *Tribune* de Winnipeg et nous avons fait tenir au directeur une copie de notre déclaration et une lettre explicative.

Voici la teneur de la lettre adressée à l'éditeur-administrateur du *Free Press* et de la *Tribune* de Winnipeg:

Nous désirons signaler à votre attention le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal qu'ont publié les journaux. On a dit que la division des aéroports de notre compagnie suspendrait ses opérations en juin prochain, par suite du manque d'activité dans les avionneries. Cette affirmation est tout à fait erronée, et nous désirons porter à votre attention l'exposé ci-annexé qui a été remis à nos employés aujourd'hui.

Nous savons que cette mise au point dissiperait tout doute chez les hommes et les femmes à l'emploi de la compagnie, et nous comptons sur les journaux pour le faire savoir au public. Nous savons que vous vous rendez compte des sérieuses conséquences que pourrait avoir la publication de renseignements fallacieux au sujet de l'emploi de groupes considérables d'hommes et de femmes, surtout en temps de guerre, et nous vous prions d'accorder à la présente déclaration autant de publicité que vous en avez donné au compte rendu primitif.

Voici la déclaration faite aux employés:

Plusieurs d'entre vous ont pu lire le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal de Winnipeg qui a paru dans les journaux d'hier soir. Il y était dit que cet établissement fermerait ses portes le 15 juin à cause du manque de travail.

Il est fort regrettable que ces renseignements fallacieux aient été publiés dans les journaux, car ils peuvent causer beaucoup de tort dans les milieux où l'on ne connaît pas tous les faits.

Je tiens à déclarer catégoriquement que la nouvelle de la fermeture de l'usine qui a été communiquée par les journaux, est sans fondement.

Il est vrai que de nombreux employés de la division des aéroports ont été congédiés; cependant notre personnel n'était pas sans savoir que seuls des employés de la division des réparations ont été remerciés de leurs services par suite de la réduction de la demande d'avions du type Anson Mark I. Vous savez aussi que nous avons construit un grand nombre d'appareils Anson II et que nous nous occupons à l'heure actuelle de la fabrication d'avions Anson V conformément au programme tracé. Ces deux modèles plus récents remplaceront l'ancien appareil Anson I. Des hommes sont embauchés dans le département des flotteurs et à l'usine de la rue Robinson où, très prochainement, l'on aura besoin de 300 nouveaux employés pour exécuter les travaux qui sont actuellement en cours. Les divisions des flotteurs, de la rue Robinson et des aéroports devront être maintenues en activité au moins jusqu'à l'automne de 1945, pour remplir les commandes qu'elles ont en main.

A cause de circonstances indépendantes de notre volonté, nous avons dû réduire le personnel des réparations, dans la division des aéroports, en fonction du montant de travail que nous envisageons d'exécuter pour le compte du service des réparations du ministère des Munitions et approvisionnements. Nous tenons de ce ministère des commandes de remise en état de dix appareils par mois, nombre qui sera probablement accru vers septembre ou octobre.

Je désire de nouveau affirmer clairement que la nouvelle de la fermeture de l'usine en juin prochain est absolument fausse et que l'exécu-